



LCL GPSE



CSE GPSE

INFO RAPIDE

Mars 2023



Virginie NOIROT
Secrétaire adj. CSE
Secrétaire adj. CSE central
06 61 48 33 37



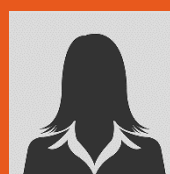
Guy TRICONE
Elu au CSE
Membre CSSCT
06 64 76 01 63



Véronique DONNADIEU
Elue CSE Sup
Membre CSSCT
06 83 33 13 10



Thierry BLARY
RS au CSE
DSR CFDT
06 51 04 72 81



Véronique FAURE
Elue CSE
Membre CSSCT
06 98 90 19 25



Eric HIPPOLYTE
Elu au CSE
Membre CSSCT
06 50 81 72 71



Isabelle MARISCAL
Elue CSE Sup
Membre CSSCT
06 07 73 05 75



Christine POIGNANT
Elue CSE
06 98 25 03 50

Heures supplémentaires payées de février 2022 à janvier 2023

Direction	Nbre d'heures	Nbre salariés
PARIS Gobelins VOTAIRE	2332	119
AULNAY ROSNY	355	42
ST DENIS ROISSY	536	74
BP VOLTAIRE	63	4
BP AULNAY	6	2
DIR BP DdR	14	1
BP CONVENTION	47	6
BP VINCENNES	156	6
ESSONNE	2132	118
PARIS SUD	1518	111
SEINE ET MARNE	711	65
VAL DE MARNE	1207	87
BP SCEAUX	124	10
OSC BC NOISY	0	1
OSC CREDIT PP EVRY	24	9
LCL MON CONTACT	315	26



Vos élus CFDT ont souligné que toutes les heures supplémentaires ou complémentaires que vous effectuez ne sont pas déclarées et qu'une grande disparité existe entre les différentes entités sur notre périmètre. Elles sont pourtant le reflet de votre surcharge de travail et des postes à découvrir. **Vos élus CFDT** vous rappellent les instructions du DdR : **toutes les heures supplémentaires doivent être déclarées et payées !**

Congés d'été

Les congés d'été doivent être affichés le 15 mars au plus tard. En cas de problématiques dans la pose de vos congés ou pour connaître les modalités d'octroi de jours de fractionnement, contactez **vos élus CFDT**.

Rémunération

L'annonce des **MSI** est en cours et malheureusement très peu d'entre vous vont en bénéficier. En effet, les mesures sociales ne sont qu'un rattrapage légitime des salaires - Elles imputent l'enveloppe globale diminuant ainsi la part destinée aux MSI.

La Prime de Partage de Valeur (PPV) sera versée avec le salaire du mois d'avril. La CFDT dénonce des montants qui ne sont pas à la hauteur de notre investissement.

Grâce à votre mobilisation lors de la grève du 17 janvier dernier et à vos nombreuses signatures de la pétition **initiée par l'intersyndicale CFDT/FO, la Direction a fini par annoncer la réouverture des négociations salariales en avril. A suivre ...**

Grève et télétravail



Vos élus CFDT ont interpellé la Direction sur les infoRH qui mentionnent la pose de jour de télétravail, lors des mouvements de grève, pour les salariés ne pouvant rejoindre leur lieu de travail. Cette communication est source d'interprétation erronée de la part des managers et contrevient donc à l'accord signé par la CFDT. La réponse de la Direction est claire : **ces journées ne doivent pas imputer votre quota de jours de télétravail, notamment dans le réseau.**

Contactez-nous, nous sommes là pour Vous.